

# Fiducie de crédit privé AGF SAF

Le présent document ne constitue pas une offre de vente de titres de la Fiducie de crédit privé AGF SAF (la « Fiducie ») ni une sollicitation aux fins d'une offre d'achat de ces titres dans toute province ou tout territoire où l'offre ou la vente n'est pas autorisée. Tout investisseur potentiel qui souhaite acheter des titres de la Fiducie recevra un exemplaire de la Notice d'offre de la Fiducie. Les investisseurs potentiels sont fortement encouragés à consulter un exemplaire de la Notice d'offre avant d'investir, y compris, mais non de façon limitative, à prendre connaissance des facteurs de risque qui y sont décrits avant de prendre une décision d'investissement. Tous les montants indiqués sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.



Fondée en 1957, La Société de Gestion AGF Limitée (AGF) est une société indépendante de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale. AGF apporte de la discipline en offrant l'excellence en matière de gestion de placements par l'entremise de ses volets axés sur des activités fondamentales et quantitatives de même que sur des actifs non traditionnels et des avoirs de particuliers bien nantis.

Actif géré total  
42,2 G\$<sup>1</sup>

Actif géré  
d'alternatifs  
privés 2,0 G\$<sup>1</sup>

Réseau  
mondial de  
distribution

~ 4,0 G\$  
de capital  
accordé<sup>2</sup>

> 45  
de transactions  
réalisées<sup>2</sup>

500 M\$  
projets à venir  
à court terme<sup>2</sup>



SAF Group, une société de capital-investissement et d'investissement en crédit, vise à offrir des solutions souples de capital à long terme à des entreprises publiques et privées, tout en procurant aux investisseurs des rendements stables.

## Pourquoi considérer le crédit privé AGF SAF?

1 | Rendement de base attrayant – Cible de 7 à 10,5 % 2 | Protection en cas de baisse 3 | Gouvernance et surveillance

Stratégies élaborées de crédit privé ciblant un portefeuille diversifié d'occasions asymétriques de rendement par rapport au risque auprès d'emprunteurs du marché intermédiaire, afin d'offrir aux investisseurs un rendement attrayant et une bonne protection en cas de baisse.

### Excellente occasion

Dans le passé, malgré leurs taux de défaillance inférieurs et leurs taux de recouvrement supérieurs, les prêts du marché intermédiaire ont offert une prime d'illiquidité attrayante aux investisseurs. Parallèlement, les banques ont continué de réduire leur participation au marché intermédiaire, ce qui a obligé les emprunteurs à rechercher d'autres sources de capitaux.

### Antécédents solides

SAF a constamment généré des rendements attrayants dans divers secteurs et a surclassé les indices de référence comparables. Depuis sa création en 2014, SAF a accordé environ 4 G\$ de capital, dans le cadre de plus de 45 transactions\*\*.

### Partenaires de premier plan

AGF et SAF ont initialement établi un partenariat en 2014 et ont continué d'élargir leur relation pour offrir des occasions d'investissement uniques aux investisseurs. La société en commandite AGF SAF Private Credit Limited Partnership s'appuie sur l'expertise de SAF en matière de crédit et sur l'échelle opérationnelle offerte par AGF.

### Portefeuille de projets à venir intéressants

Un portefeuille de projets actifs de plus de 500 M\$ à l'échelle mondiale, présentant des occasions dans de nombreux secteurs, et tirant parti d'une faible concurrence ainsi que d'énormes besoins de financement par les PME.

### Avantages particuliers

- Des relations étroites avec des cadres dirigeants et des institutions financières assurent un flux d'affaires exclusif
- Faible concurrence au Canada; réglementation accrue entraînant une réduction du nombre de prêts accordés par les banques
- Large éventail de stratégies de crédit appliquées aux occasions du marché intermédiaire
- Capacités internes de gestion et de couverture des risques
- Relations approfondies avec des conseillers techniques, établies grâce à de multiples démarches actives

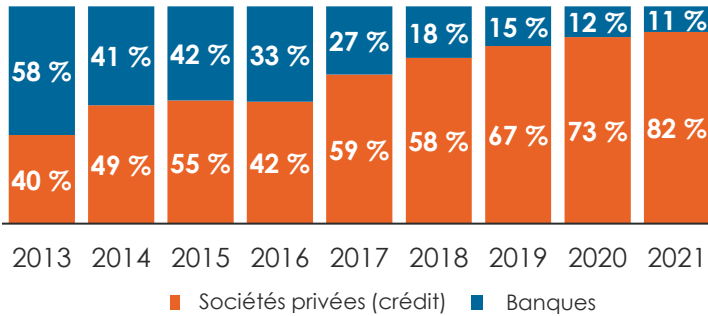
<sup>1</sup> Source : AGF, au 31 mars 2022. Actif géré total et actif géré des alternatifs privés par les filiales de gestion de placements de La Société de Gestion AGF Limitée et actifs donnant droit à des commissions dans lesquels AGF détient des intéressements et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs. Exprimés en dollars canadiens (\$CAN). <sup>2</sup> Source : SAF, au 30 mars 2022. \* Les rendements ne sont pas garantis. En investissant dans ce produit, vous pouvez perdre une partie ou la totalité de l'argent que vous y avez investi. \*\* Les rendements antérieurs ne garantissent pas le rendement de la Fiducie. À l'usage des investisseurs qualifiés et des conseillers en placements/courtiers auprès des investisseurs admissibles.

# Occasions et caractéristiques de l'investissement

## Besoin accru de capitaux alternatifs

### Banques c. crédits privés – Proportion des ententes conclues à l'échelle mondiale

Les banques continuent de réduire leur participation au marché intermédiaire pour trois raisons : i) réglementation accrue, ii) faibles taux d'intérêt et iii) portefeuille très sélectif.



Source : McKinsey Global Private Markets Review, mars 2022.

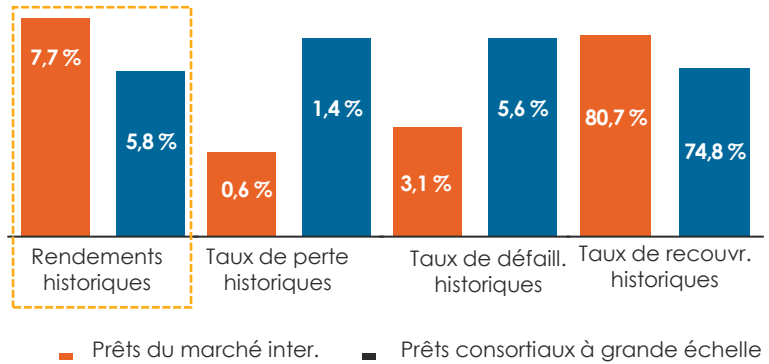
### Caractéristiques du placement

<b>Montant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Crédits de 10 M\$ à 150 M\$; participations directes et syndiquées (prêts consortiaux)</li> </ul>
<b>Structuration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégies élaborées de crédit privé appliquées à des occasions présentes sur le marché intermédiaire, avec un accent prononcé sur l'atténuation du risque en cas de baisse</li> <li>Prêts garantis de premier rang, prêts à tranche unique et prêts subordonnés</li> </ul>
<b>Durée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'à 5 ans</li> </ul>
<b>Garantie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en garantie de l'actif essentiel nécessaire au cycle de conversion de la trésorerie d'une société</li> <li>Valeur résiduelle importante, indépendante de la société mère</li> </ul>
<b>Clauses restrictives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Clauses contractuelles visant à encourager les remboursements anticipés et à fournir un avertissement suffisant en cas de sous-performance</li> <li>Restrictions sévères quant aux mesures prises par la société et susceptibles de porter atteinte au profil de risque de l'emprunteur ou à la valeur de la garantie</li> </ul>
<b>Secteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Divers, notamment les matériels, les biens industriels, la fabrication, la distribution, la finance et l'immobilier, entre autres</li> </ul>
<b>Géographie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principalement l'Amérique du Nord, avec un accent sur le Canada</li> </ul>

## Profil de risque/rendement intéressant

### Marché intermédiaire des prêts c. prêts consortiaux à grande échelle

Par le passé, les prêts du marché intermédiaire ont offert une prime d'illiquidité d'environ 2 % par rapport aux prêts plus importants et consortiaux à grande échelle, tout en enregistrant des taux de défaillance inférieurs et des taux de recouvrement supérieurs.



Source : indice S&P LTSA – prêts à effet de levier. Données américaines seulement, au 30 septembre 2020.

### Caractéristiques de l'emprunteur

<b>Taille</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Société sur le marché intermédiaire/intermédiaire inférieur et dont la valeur se chiffre de 50 M\$ à 500 M\$</li> </ul>
<b>BAIIA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>De 10 M\$ à 100 M\$</li> </ul>
<b>Rendement financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Succès financier durable de la société au fil des cycles économiques</li> <li>Accent accru sur le rendement de l'actif, indépendamment du résultat de la société</li> </ul>
<b>Liquidité de la société</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liquidité existante de la société suffisante pour résister aux différents cycles macroéconomiques</li> <li>Appui solide de toutes les parties prenantes, y compris les syndicats bancaires, les autres prêteurs et les détenteurs d'actions</li> </ul>
<b>Gestion et propriété</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Expérience et succès démontré dans divers cadres d'exploitation</li> <li>Participation importante de l'équipe de direction pour assurer l'harmonisation des intérêts de la Fiducie avec ceux de la contrepartie</li> </ul>

À l'usage des investisseurs qualifiés et des conseillers en placements/courtiers auprès des investisseurs admissibles.

# Modalités principales et équipe d'investissement

## Fiducie de crédit privé AGF SAF\*

La Fiducie de crédit privé AGF SAF (la « Fiducie ») a été créée dans le but d'investir, principalement et sur une base continue, dans des parts de la société en commandite AGF SAF Private Credit Limited Partnership. La répartition stratégique cible de l'actif de la Fiducie se veut comme suit : 85 % crédits privés et 15 % titres à revenu fixe publics, au moyen de fonds communs de placement et de FNB AGF.

<b>Fiduciaire / Gestionnaire</b>	Placements AGF Inc.	
<b>Fourchette de rendement prévu**</b>	De 7,00 % à 10,50 %	
<b>Répartition de l'actif</b>	15 % fonds de titres à revenu fixe AGF, 85 % AGF SAF Private Credit Limited Partnership	
<b>Effet de levier</b>	Oui, jusqu'à une fois la VL	
<b>Catégories et Investissement initial minimal / ultérieur (\$CAN)</b>	Catégorie A : 10 000 \$ / 5 000 \$ Catégorie A2 : 5 000 000 \$ / 5 000 \$ Catégorie A3 : 10 000 000 / 5 000 \$	Catégorie F : 10 000 \$ / 5 000 \$ Catégorie F2 : 5 000 000 \$ / 5 000 \$ Catégorie F3 : 10 000 000 \$ / 5 000 \$
<b>Commission du courtier à l'achat</b>	De 0,00 % à 5,00 % de la VL (catégorie A seulement)	
<b>Honoraires du courtier</b>	1,00 % de la VL (catégorie A seulement)	
<b>Date d'évaluation</b>	Dernier jour ouvrable d'un trimestre	
<b>Fréquence de la souscription</b>	Trimestrielle	
<b>Fréquence des distributions</b>	Trimestrielle	
<b>Fréquence des rachats</b>	Trimestrielle	
<b>Frais de rachat anticipé</b>	2 % (seulement pour les rachats dans les 12 mois suivant l'achat)	
<b>Contrôle des rachats (investisseur)</b>	L'investisseur peut racheter jusqu'à 25 % du nombre total de parts pendant toute période de rachat	
<b>Contrôle des rachats (fiducie)</b>	10 % de la VL sur toute période de 3 mois	
<b>Frais de gestion</b>	Catégorie A : 2,50 % Catégorie A2 : 2,25 % Catégorie A3 : 2,00 %	Catégorie F : 1,50 % Catégorie F2 : 1,25 % Catégorie F3 : 1,00 %
<b>Prime de performance (droits de participation)</b>	La partie des actifs de la Fiducie investie dans AGF SAF Private Credit LP fera l'objet de primes de performance appelées Droits de participation. Le droit de participation équivaut à 20 % du rendement attribuable aux investisseurs au-delà du rendement préférentiel de 6 % (le taux de rendement minimal), sous réserve d'un rattrapage complet, puis à 80 % du rendement attribuable aux investisseurs et à 20 % au commanditaire. Pour plus de détails, consultez l'Annexe B de la Notice d'offre de la Fiducie.	
<b>Codes Fundserv</b>	Catégorie A : ASP100 Catégorie A2 : ASP150 Catégorie A3 : ASP170	Catégorie F : ASP300 Catégorie F2 : ASP350 Catégorie F3 : ASP370

## Équipe de direction de SAF Group

**Ryan Dunfield** | Chef de la direction et dirigeant principal, SAF Group

M. Dunfield est chef de la direction et dirigeant principal de SAF Group. Avant de cofonder SAF, il a travaillé à FrontFour Capital Corp., où il s'occupait des investissements canadiens d'un fonds spéculatif. Auparavant, M. Dunfield était vice-président de Second City Capital Partners et de sa société affiliée, Gibralt Capital Corp., où il était responsable des investissements dans le secteur de l'énergie et des services énergétiques, mettant l'accent sur les produits de crédit de rang inférieur et les investissements structurés en actions. M. Dunfield est titulaire d'un B.A. en économie de l'Université de Calgary, avec une mineure en commerce.

**Aaron Bunting** | Chef de l'exploitation et dirigeant principal, SAF Group

M. Bunting est l'un des fondateurs et le chef de l'exploitation de SAF Group et de ses entités connexes. Avant de se joindre à SAF, il a été gestionnaire de portefeuille dans le secteur de l'énergie pour un fonds événementiel spéculatif situé au Canada et d'une famille de fonds communs de placement située à Calgary, où il était responsable de la création et de la mise en œuvre d'idées en plus de voir à la gestion continue des investissements, tant des actions que des dettes structurées ou hybrides. M. Bunting est comptable agréé et détient la désignation CFA. Il est titulaire d'un diplôme en commerce de l'Université de Calgary.



\* Il ne s'agit pas d'un résumé exhaustif des modalités principales de la Fiducie. \*\* Les rendements ne sont pas garantis. En investissant dans ce produit, vous pouvez perdre une partie ou la totalité de l'argent que vous y avez investi. À l'usage des investisseurs qualifiés et des conseillers en placements/courtiers auprès des investisseurs admissibles.

## Fiducie de crédit privé **AGF SAF**

Le présent document vous est fourni en présumant qu'à titre de professionnel de l'investissement ou d'investisseur admissible vous comprenez et acceptez ses limites inhérentes, que vous ne vous y fiez pas pour prendre des décisions ou formuler des recommandations en matière de placement à propos des titres qui peuvent être émis, et que vous l'utiliserez uniquement pour discuter de votre intérêt potentiel à investir dans la Fiducie de crédit privé AGF SAF (la « Fiducie »). Toutes les informations contenues dans le présent document concernant la Fiducie sont présentées sous réserve des informations contenues dans la Notice d'offre de la Fiducie et des autres documents qui y sont intégrés par référence (la « NO »). La NO comprend des renseignements supplémentaires à propos des objectifs de placement et des modalités d'un investissement dans la Fiducie (y compris les frais) et contient aussi des renseignements fiscaux ainsi que des informations relatives aux risques, qui sont importants pour toute décision d'investissement concernant la Fiducie.

Aucune autorité de réglementation des valeurs mobilières n'a évalué le bien-fondé de ces titres ou des renseignements contenus dans le présent document, ni n'a exprimé d'opinion à leur sujet. Les titres mentionnés dans le présent document ne seront offerts et vendus que dans les provinces et territoires où ils peuvent être légalement offerts aux fins de la vente et, dans ces provinces ou territoires, uniquement par des personnes autorisées à vendre ces titres. Les titres mentionnés dans le présent document ne peuvent être vendus qu'à des investisseurs potentiels résidant dans certaines provinces du Canada et répondant à certains critères d'admissibilité, et conformément aux dispenses de prospectus prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Aucune vente de titres la Fiducie ne sera effectuée avant que la Fiducie et un investisseur potentiel ne concluent une convention de souscription pour ces titres.

Un investissement dans les titres mentionnés dans le présent document est hautement spéculatif et comporte certains risques qui doivent être pris en considération par un investisseur potentiel. Les investisseurs potentiels ne doivent pas interpréter le contenu du présent document comme des conseils de nature juridique, fiscale, comptable ou relatifs à l'investissement. Les investisseurs potentiels doivent savoir que l'acquisition de titres de la Fiducie aura des conséquences fiscales, qu'elles soient défavorables ou non. Ces conséquences fiscales ne sont pas décrites dans le présent document. Ce document ne vise aucunement à donner un avis juridique ou fiscal ni des conseils en matière de placement ou autre. Les investisseurs potentiels devraient consulter leurs propres conseillers relativement aux conséquences financières, juridiques et fiscales de tout investissement. Les rendements antérieurs ne sont pas nécessairement une indication des rendements futurs.

Certaines des informations susmentionnées constituent des renseignements et des énoncés prospectifs relatifs à des perspectives financières (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Tous les énoncés autres que les faits historiques sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comprennent des estimations, des plans, des attentes, des opinions, des prévisions, des projections, des lignes directrices ou d'autres énoncés qui ne sont pas des énoncés de fait. Les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation de termes prospectifs tels que « peut », « pourrait », « sera », « devrait », « s'attendre », « anticiper », « planifier », « projeter », « estimer », « avoir l'intention », « continuer », « cibler », « croire », « potentiel », la forme négative de ces termes ou d'autres expressions et termes semblables. Le présent document contient notamment des énoncés prospectifs concernant : la Fiducie, l'investissement prévu et la performance de la stratégie de crédit, y compris les rendements prévus. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document ne constituent pas une garantie du rendement futur et il ne faut pas s'y fier indûment. Selon leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart échappent au contrôle de la Fiducie, y compris, mais non de façon limitative, les variations des taux d'intérêt, les fluctuations monétaires et les conditions financières, économiques, juridiques ou du marché en général, qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent considérablement de ceux présentés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient grandement nuire à l'issue et aux résultats financiers des plans et des événements décrits dans le présent document. En outre, même si l'issue et les résultats financiers des plans et des événements décrits ici sont conformes aux énoncés prospectifs contenus dans le présent document, ces résultats ou développements peuvent ne pas être indicatifs des résultats ou développements à venir. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document sont fondés sur des estimations, des attentes et des projections actuelles estimées raisonnables à la date du présent document. Les destinataires du présent document ne doivent pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs, qui sont fondés sur les informations disponibles à la date du présent document.

Date de publication : le 20 juin 2022.

**À l'usage des investisseurs qualifiés et des conseillers en placements/courtiers auprès des investisseurs admissibles.**